

MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2019

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
FERT	Jocelyne	x		
COUZINET	Guillaume	x		
MARTINEZ	Éric	x		
BONZOM	Laurent	x		
COUZINET	Claude	x		
ESTAQUE	Julien		x	
ISPA	Joëlle	x		
MEGRET	José	x		
MILHORAT	Delphine	x		

Délibérations

Admission en non-valeur

Madame le Maire explique qu'il reste dans les comptes de la commune des impayés à hauteur de quelques centimes. Il s'agit le plus souvent de différences anciennes entre des loyers et des versements de la CAF. A cette fin la somme de 100€ avait été budgétée. Les sommes sont trop faibles pour effectuer des procédures de recouvrement. Il s'agit maintenant de délibérer, afin d' « admettre en non-valeur » la somme de 0,27€ et de 0,42€.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Décision modificative 2019-1

Cette décision modificative est nécessitée par les travaux sur la tombe N°6 du carré 1 du cimetière. Ces travaux à hauteur de 1292.16€ n'avaient pas été budgétés, car ils n'étaient pas prévus.

Il s'agit de prendre 1300€ sur le compte des dépenses imprévues, crédité de 4000€, pour les mettre au compte 2116.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Forêt communale : coupe 2020

Dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale voté le 23 novembre 2016, l'ONF a prévu de faire une coupe au niveau de la Pelade en 2020. Pour évacuer le bois, il est nécessaire de créer une piste forestière et une zone de stockage au niveau du pont de la forêt, ainsi qu'une reprise des fossés. Laurent Bonzom, adjoint chargé de la forêt explique que cette piste a du faire l'objet d'une demande d'autorisation qui est en cours d'instruction auprès de la CDNPS. (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites). Lorsque l'autorisation sera accordée, il sera possible de monter un dossier pour obtenir des crédits FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) à hauteur de 40%. La création de la piste s'élève à 22 000€.

L'exploitation des gros chênes devrait permettre des recettes à hauteur de 30 000€. C'est une hypothèse basse. Si le bois peut être valorisé en bois d'œuvre, les recettes seront supérieures. Mais il faut prévoir 19 000€ de frais d'exploitation et les frais de garde de la forêt (2200€). Au pire l'opération ne rapportera que quelques milliers d'Euros. Mais la piste restera pour un usage ultérieur.

Il sera possible de conserver du bois pour les habitants. 100 stères seront prévus en bord de route. Il faudra en son temps déterminer le prix de vente de ce bois. Pour les habitants équipés de treuil et autres, les houppiers de chênes seront laissés sur place et pourront être évacués par le haut. (Piste de la forêt vers la Pelade). Le tarif sera aussi à déterminer.

Madame le Maire explique qu'il s'agit pour que ce dossier aboutisse, de voter dès maintenant « l'état d'assiette » pour 2020, à la demande de l'ONF.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent en faveur de l'état d'assiette :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Projet de reprise d'ARP et COUBLA

Le syndicat forestier ARP et COUBLA avait été créé en 1977. Plusieurs communes se sont associées pour que cette forêt reste dans le domaine public. Il s'agit d'Alos, de Castillon, des SIVOM d'Oust et de St Lizier. C'est une très belle forêt. La commune de Montesquieu était adhérente à hauteur de 2/12^{ème} de part, gérés par le SIVOM de St Lizier. Le SIVOM gérait également pour La Bastide du Salat, Caumont, Cazavet, Gajan, Lacave, Mauvezin de Prat, Mercenac, Montjoie, Prat Bonrepaux, Saint Lizier, Taurignan Castet, Taurignan Vieux.

Il est maintenant possible de créer un groupement syndical forestier. Il est proposé aux anciennes communes adhérentes de poursuivre leur participation.

Madame le Maire suggère au Conseil de reprendre la participation à ce groupement, par solidarité avec les autres communes. Il s'agit actuellement de prendre une position.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Voirie sous mandat

La communauté de communes a réalisé le marquage au sol du car scolaire, le fossé de Caville et le point à temps. Il est maintenant proposé de participer à une opération de voirie sous mandat. Cela signifie que si nous avons des projets de réhabilitation de voirie, la communauté de communes pourra nous aider en confirmant les travaux à faire, et en réalisant un appel d'offres groupé. Les dossiers de subvention resteront à la charge de la commune et le paiement s'effectuera directement.

Madame le Maire souhaite que la commune puisse bénéficier de ces prestations, car les commandes groupées se traduisent généralement par une diminution des coûts.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations

Cartographie ruisseaux et fossés

Les services de la préfecture (DDT) ont réalisé un guide d'entretien des cours d'eau, assorti d'une cartographie qui fait la différence entre les « cours d'eau » et les « ravines ou fossés ». Les conseillers peuvent en prendre connaissance.

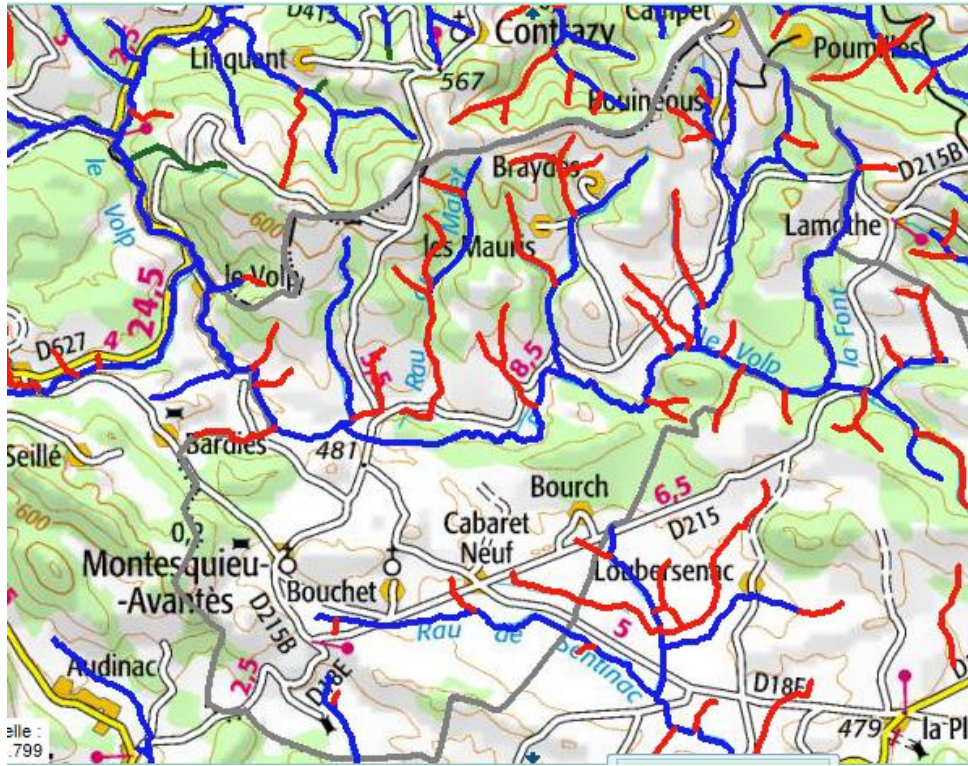
Le guide rappelle les obligations des riverains pour l'entretien des berges :

- Elagage de la végétation des berges
- Enlèvement des embâcles et déchets
- Gestion des bancs alluvionnaires (coupe de la végétation)
- Débroussaillage des berges

Il est aussi rappelé que la coupe à blanc en berge de ruisseau est interdite, ainsi que le dessouchage des berges et le brûlage des végétaux coupés. Les zones d'abreuvement du bétail doivent être aménagées et les gués non busés. L'usage de produits phytosanitaires est interdit à proximité des cours d'eau, fossés et zones humides.

Certains travaux doivent faire l'objet de déclaration préalable et d'autorisation.

Ce guide est consultable sur le site de la préfecture.



Travaux de la salle des fêtes

Le plafond de la salle des fêtes a été isolé, avec les effets acoustiques déplorables. Reste à placer les luminaires, lorsque la solution acoustique sera connue.

Calendrier des travaux

La DETR a été obtenue à 30% pour les travaux de Burch et de Caoulet.

Le busage du fossé de Burch vient d'être fait. Pour Caoulet ce sera à partir du 15 septembre et le goudronnage est prévu début octobre. Les travaux de la place commenceront fin octobre.

Une citerne à eau pourrait être installée d'ici la fin de l'année à proximité de Burch.

Réfection des murets de Crabé : Le chantier débutera le 14 octobre 2019. L'ISCRA procédera au démontage des murets et au tri des pierres. Le chantier pédagogique commencera **le 21 octobre**. Il durera au moins la semaine. Les horaires seront de 9 heures à 16 heures (prendre un pique-nique). Il est maintenant nécessaire de savoir avec certitude qui veut y participer.

Théâtrales en Couserans

Le samedi 28 septembre 2019 à 18 heures sera donnée la pièce « Péronille ou la chevalière en quête d'amour ».

Le spectacle dure environ 1 heure.

Bilan du site classé

Ce bilan sera présenté le mercredi 13 novembre à 14h30, lors d'une réunion publique.

C'est dans ce même cadre qu'une réunion sera organisée le jeudi 3 octobre à 18 h à Montesquieu, avec les agriculteurs concernés par l'abreuvement des bêtes dans les ruisseaux et fontaines.

La séance est levée à 23 h.